

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 47 | Membres en fonction : 47 | Membres présents : 34 | Absent(s) excusé(s) : 7 | Absent(s) : 6 | Pouvoir(s) : 1 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-31 :

Plateau de Frescaty : Projet de cession du bâtiment HB 73 à destination de la Ville de Marly.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,

VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée "Plateau de Frescaty",

VU la délibération du Bureau en date du 22 février 2016 portant acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL (Secteur Saint-Privat),

VU la demande d'évaluation de la valeur vénale du bien adressée à France Domaine le 20 juillet 2016,

CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,

CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de faire du secteur Saint-Privat un pôle social et solidaire,

CONSIDERANT la demande de la Ville de Marly qui souhaite acquérir le bâtiment HB73 (637 m²) situé sur une parcelle d'une surface d'environ 1 700 m², sous réserve d'arpentage, prélevée sur la parcelle provisoirement cadastrée section 34 n°j/1, d'une superficie totale de 44 432 m², afin de lui permettre d'accueillir des associations (culturelles, sportives, ...),

DECIDE de donner son accord à la cession à l'euro symbolique, sous réserve de l'évaluation de France Domaine, du bâtiment HB 73 d'une surface de 637 m² environ et d'un terrain d'assiette d'environ 1 700 m², sous réserve d'arpentage, prélevé sur la parcelle provisoirement cadastrée section 34 n°j/1 (issue de la parcelle mère n°131), la condition étant que la Commune prenne en charge une partie des travaux de raccordement du secteur Saint-Privat au prorata de la surface bâtie du bâtiment concerné sur la superficie totale des bâtiments du secteur,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

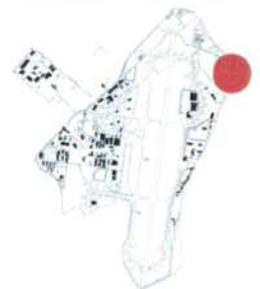
Hélène KISSEL





PLATEAU DE FRESCATY // CESSION VILLE DE MARLY

- périmètre du secteur Saint-Privat
- ▭ parcellaire proposé à la ville de Marly



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|--|----------------------------|----------------------|
| <i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.</i> | | Contrôle de légalité |
| Point 27 – Participation au fonctionnement du projet de colocations solidaires par l'AFEV permettant de faciliter l'accès au logement des jeunes. Annexe : Convention. | 1 1 | |
| Point 28 – Participation de MM au financement du FSL de la Moselle. Annexe : Tableaux récapitulatifs. | 1 1 | |
| Point 29 – Participation au fonctionnement du CLLAJ. Annexe : Convention. | 1 1 | |
| Point 30 – Labellisation Cilt'ergie de MM et programme d'action énergie-climat 2016-2020. Annexe : Programme d'actions. | 1 1 | |
| Point 31 – Plateau de Frescaty : projet de cession du bâtiment HB 73 à destination de la Ville de Marly. Annexe : Plan de situation. | 1 1 | |
| Point 32 – Plateau de Frescaty : lancement d'un marché de gardiennage en groupement de commandes avec l'EPFL. | 1 | |
| Point 33 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession de lots : agrément de MM. Annexe : Plan de situation. Annexe : Détail du projet de construction de logements et local professionnel. | 1 1 1 | |
| Point 34 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 9.1. Annexe : Plan de situation. | 1 1 | |
| Point 35.1 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité et approbation de l'avenant 5 à la convention financière. Annexe : Plan de situation. Annexe : compte-rendu financier annuel – tableau. Annexe : note de conjoncture. Annexe : tableau des cessions et acquisitions 2015. Annexe : avenant 5. | 1 1 1 1 1 1 | |
| Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes. | | |



Fait à Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

